



Collège Saint-Exupéry

21 avenue Robert Wagner
78140 Vélizy-Villacoublay
01 39 46 00 50



Collège Saint-Exupéry

VIE SCOLAIRE

2020 – 2021

- **L'équipe vie scolaire:**
 - 1 CPE
 - 6 Assistants d'éducation sur la semaine (équivalent de 4,75 temps plein)
 - 1 assistant pédagogique pour l'aide aux devoirs entre midi et deux

Travail des assistants d'éducation :

- Encadrement des élèves en dehors des heures de cours (récréations, demi-pension, heure d'étude...)
- Appels des parents quand l'élève est absent
- Gestion des justificatifs d'absence

Une journée au collège

- **MATIN**
- 8h00 : ouverture du collège
- M1. 8h10-9h05: début des cours
- M2. 9H10-10h05
- **10h05-10h20: Récréation**
- M3. 10h25-11H20
- M4. 11H25-12H20
- 11h25 : début du restaurant scolaire. 1^{er} service
- 12h20 : 2^{ème} service.



Retard si élève arrive dans le hall après la 1^{ère} sonnerie

→ 8h05

→ 9h05

- **APRES-MIDI**
- S1. 13h-13H55
- S2. 14H-14H55
- **14h55-15h10: récréation**
- S3. 15h15-16H10
- S4. 16H15-17H10



Retard → 12h55

→ 13h55

Les élèves se rangent dans la cour en début de demi-journée et après les récréations.

Le carnet de liaison

-« **Passeport** » de l'élève, il doit toujours l'avoir avec lui !

→ Merci de le remplir rapidement (1^{ère} page, règlement, dos carnet, photo avant lundi 14 septembre)

- Outil incontournable de liaison entre la famille et le collège

Vérifier régulièrement la partie correspondance

=

tout comme OZE



Le carnet de liaison est demandé pour entrer et sortir du collège.

En cas de non présentation l'élève sera puni (à partir du 4^{ème} oubli : 1h de retenue)

Autorisation de sortie

- En cas d'absences des professeurs (idem que le choix dans les dossiers d'inscription) : si vous n'avez pas autorisé votre enfant (EDT rouge), celui-ci reste jusqu'à l'heure de fin des cours habituelle

Autorisation au dos du carnet

Nom _____		Photo récente obligatoire
Prénom _____		
Classe _____		
Externe		
Autorisé à sortir en cas d'absence d'un professeur en fin de matinée ou en fin d'après midi		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<small>Représentant(s) / Agent(s) _____</small>
SIGNATURE		
Demi-pensionnaire		
Autorisé à sortir en cas d'absence d'un professeur en fin de matinée ou en fin d'après midi		
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<small>Représentant(s) / Agent(s) _____</small>
SIGNATURE		

L'étude

- Lorsque les élèves n'ont pas cours (professeur absent, EDT), ils sont pris en charge dans une salle d'étude par les assistants d'éducation.
- Une charte définit les règles à suivre pendant ce temps
- Les élèves doivent profiter de ce temps (prévu ou imprévu) pour s'avancer dans leur travail

Nouveauté rentrée : quart d'heure lecture en début de chaque heure
Les élèves doivent avoir un livre « plaisir » dans leur sac,

Charte de la salle d'étude

- 1) Les élèves doivent se ranger avant chaque entrée
- 2) Les élèves sont placés par l'assistant d'éducation
- 3) Les camets sont ramassés par les assistants d'éducation
- 4) La salle de permanence est un lieu de travail : le **calme** et le **silence** sont obligatoires
- 5) Aucun déplacement n'est autorisé
- 6) Les élèves doivent prévoir du travail ou de la lecture. Si l'élève n'a emporté aucun travail, l'assistant d'éducation lui fournira du travail.
- 7) Une demande de renseignements doit se faire avec les formules de politesse et en levant le doigt
- 8) Les élèves doivent mettre les chaises sur la table à la fin de l'heure

Si ces règles ne sont pas respectées, l'élève s'expose à des punitions et sanctions.

L'équipe de la Vie Scolaire

Suivi des absences et des retards

En cas d'absence, rôle des parents :

- Prévenir le collège par téléphone le plus rapidement possible
- Effectuer la justification (par papier, mail ou par l'ENT)



Les élèves ne seront pas autorisés à sortir dans la journée s'ils ont encore cours (même avec un mot), en cas d'urgence, il faut qu'un responsable légal se déplace au collège pour récupérer son enfant.

→ 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois peuvent faire l'objet d'un signalement à la DSSEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale).

Les retards :

Afin de favoriser la ponctualité des élèves :

4 retards → 1 heure de retenue

Retard entre 2 cours → 1 heure de retenue

- Pour justifier un retard : même démarche que pour les absences.

Les absences cantine

Attention les absences cantine sont désormais exceptionnelles (RDV médical, impératif familial)
vous pouvez rédiger une absence cantine pour que votre enfant ne mange pas à la cantine.

Sur l'espace So'Happy vous pouvez annuler un repas
mais cela ne donnera pas le droit à votre enfant de sortir du collège.

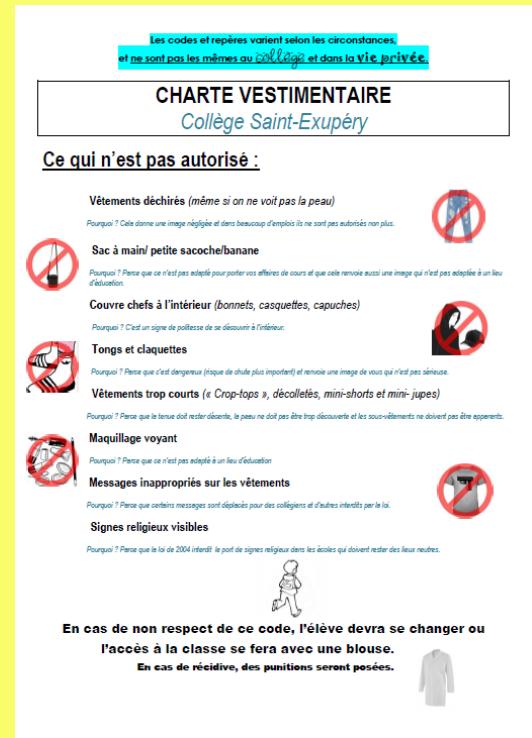


Si votre enfant est demi-pensionnaire et que vous faites le choix qu'il ne mange pas un ou plusieurs jours par semaine, il faut rédiger un mot ou un mail à l'attention de la Vie Scolaire.

Tenues vestimentaires

- Attention aux tenues de vos enfants pour venir au collège
- Les élèves portant une tenue inadaptée pour suivre des cours au collège comme :
 - *vêtement déchiré/troué*
 - *t-shirt avec message déplacé*
 - *sac à main*
 - *claquettes...*

devront porter une blouse ou se changer pour suivre leurs cours de la journée.



Conseils pour éviter incident

- Risques de vol

- Utilisation du portable interdite, attention au rangement du téléphone !
- Si l'élève détient de la monnaie sur lui, attention au rangement aussi.
- Les trottinettes et vélos doivent être attachés.

- Problèmes avec d'autre(s) élève(s)

- Informer les équipes du collège si vous avez connaissance d'une difficulté.
- Etre attentif aux réseaux sociaux de vos enfants, beaucoup d'incidents liés.

Contacts

- Bureau Vie scolaire (assistants d'éducation) :
Vie-scolaire1.0780210e@ac-versailles.fr
- CPE :
Aurore.valentini@ac-versailles.fr

Courriels disponibles sur le site internet dans la rubrique Vie Scolaire